

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 21 mars 2012 à 19 heures

| | | | |
|---------------------|----------------|-------------------------------|------|
| Date de Convocation | : 12 mars 2012 | Nombre de Membres en exercice | : 15 |
| Date d’Affichage | : 12 mars 2012 | Nombre de présents | : 14 |
| | | Nombre de votants | : 15 |

L’an deux mil douze, le mercredi vingt et un mars à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Anne PERDU, Bernard CORDELETTE, Didier LEMEE, Emmanuel FONTAINE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Yann MARTIN, Suzanne GERNON, Françoise ARMANI, Christophe GOSSEAU, Avelino GOMES, Carine KOWALSKI.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Maurice BOITELLE par Jean FLAMANT

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M. Christophe GOSSEAU à l’unanimité, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu’il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 10 février 2012.
- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 17 février 2012.
- 3) Approbation du compte de gestion de l’exercice 2011.
- 4) Approbation du compte administratif de l’exercice 2011.
- 5) Affectation du résultat.
- 6) Vote des taux des taxes locales directes.
- 7) Travaux d’investissement.
- 8) Vote des subventions.
- 9) Vote du budget primitif de l’exercice 2012.
- 10) Questions diverses.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2012.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2012.

Aucune remarque et/ou observation n’ayant été faites, il est procédé à l’approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2012.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2012.

Aucune remarque et/ou observation n’ayant été faites, il est procédé à l’approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

3) APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'EXERCICE 2011.

Monsieur Jean FLAMANT, doyen d'âge, procède à la présentation du compte administratif de l'exercice 2011, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement : 87 728.19
Excédent d'investissement : 87 534.84

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, celui-ci sort de la salle de réunion.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRÉSENTS.

4) APPROBATION du COMPTE de GESTION de l'EXERCICE 2011.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, le compte de gestion dressé par Madame LORIOT, Percepteur, Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRÉSENTS.

5) AFFECTATION du RESULTAT.

Après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2011, l'affectation du résultat se résume ainsi :

Excédent de fonctionnement (ligne 002) : 87 534.84
Excédent d'investissement (ligne 001) : 57 927.38

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRÉSENTS.

6) VOTE des TAXES LOCALES DIRECTES.

Monsieur le Maire propose de laisser les taux inchangés.

Taxe d'habitation : 9.54
Taxe Foncière (bâti) : 8.24
Taxe foncière (non bâti) : 22.96

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRÉSENTS.

7) TRAVAUX d'INVESTISSEMENT.

Travaux (ou achats) prévus en 2011 et reconduits en 2012 : Etude paysagée, jardin du souvenir, piste ONF, trottoirs, horloge de la Mairie, enfouissement, éclairage public, lampes à mercure, véhicule, logement maternelle.

Nouvelles propositions : tables du foyer rural, carrelage hall de la mairie, illuminations de Noël, ordinateur, travaux voirie rue de la Gare, petits travaux de voirie, panneaux de signalisation.

Il est proposé de prévoir une balayeuse simple et de voir pour la signalisation de la rue de l'Eglise, si au cours de l'année, le budget permet de réaliser ces dépenses.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRÉSENTS.

8) VOTE des SUBVENTIONS.

| | |
|--------------------------------|--------|
| CCAS : | 10 000 |
| Comité des Fêtes : | 11 549 |
| Coopérative scolaire : | 1 650 |
| OCCE Collège de Saint Gobain : | 150 |
| UNSS Collège de Saint Gobain : | 76 |
| Sports et Loisirs : | 700 |
| UNC Section de Barisis : | 95 |
| Pétanque de BARISIS : | 320 |

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRÉSENTS.

9) VOTE du BUDGET PRIMITIF 2012.

Monsieur le Maire procède ensuite à la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2012 :

Dépenses de Fonctionnement :

| | |
|----------------|--|
| Chapitre 011 : | 111 799.32 à l'unanimité |
| Chapitre 012 : | 169 100.00 à l'unanimité |
| Chapitre 65 : | 81 540.00 à l'unanimité |
| Chapitre 67 : | 1 025.00 à l'unanimité |
| Chapitre 66 : | 20 000.00 à la majorité (moins 5 voix contre Mmes BAILLEUX, KOWALSKI, MM FONTAINE, CORDELETTE et MARTIN estimant que le crédit relais a été une bonne solution comme ils l'avaient proposé mais qu'il aurait fallu continuer sur leur idée c'est-à-dire en empruntant que le Hors Taxe). |

Dépenses d'Investissement :

| | |
|---------------|--------------------------|
| Chapitre 16 : | 39 422.06 à l'unanimité |
| Chapitre 20 : | -10 000.00 à l'unanimité |
| Chapitre 21 : | 390 118.20 à l'unanimité |
| Chapitre 23 : | 26 000.00 à l'unanimité |

Recettes de Fonctionnement :

| | |
|---|--------------------------|
| Chapitre 70 : | 47 600.00 à l'unanimité |
| Ajouter 500 au 7035 et retirer 500 au 752 | |
| à l'unanimité | |
| Chapitre 73 : | 136 334.00 à l'unanimité |
| Chapitre 74 : | 150 000.00 à l'unanimité |
| Chapitre 75 : | 21 025.00 à l'unanimité |

Recettes d'Investissement :

| | |
|---------------|--------------------------|
| Chapitre 16 : | 250 000.00 à l'unanimité |
|---------------|--------------------------|

Le BUDGET PRIMITIF est APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

11) QUESTIONS DIVERSES.

Installation friterie Place de la Mairie : Une personne de BARISIS a fait une demande pour installer une friterie sur la Place de la Mairie 2 soirs par semaine.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande similaire avait été refusée il y a quelque temps estimant que BARISIS ne présentait pas assez de passage.

POUR : MM. GOSSEAU, LEMÉE, MARTIN, Mme KOWALSKI

ABSTENTIONS : Mme GERNON, M. GOMES

CONTRE : MM. BOBO, PERNAUT, FLAMANT + pouvoir de M. BOITELLE, FONTAINE, CORDELETTE, Mmes PERDU, BAILLEUX, ARMANI.

Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier ou de rencontrer cette personne.

BONNE NOTE est PRISE.

Tours de garde pour les élections : Un tableau sera adressé à chaque conseiller.

BONNE NOTE est PRISE.

Réunion du 17 février 2012 : Mme ARMANI attire l'attention des conseillers en soulignant son mécontentement quant au déroulement de la réunion du 17 février concernant l'avenir de l'école.

Elle rappelle que le Comité de Réflexion n'a pas de pouvoir de décision mais que le Conseil Municipal, qui, lui a pouvoir de décision, n'a pas rempli le rôle que le comité de réflexion attendait lors de cette réunion.

En effet, le Conseil Municipal n'a pas pris la décision de délibérer et d'imposer une date pour la création de la garderie et de la cantine.

Monsieur le Maire souligne qu'il a pris contact :

- par mail avec la CCVA pour la mise en place de la garderie et de la cantine. Mme DEGARDIN a déjà pris contact avec la SEDA pour une étude de faisabilité,
- avec M. DAUDIGNY qui n'a pas encore répondu.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la MAJORITÉ, CONFIRME sa DEMANDE POUR la MISE en PLACE de la GARDERIE et de la CANTINE dès la rentrée de 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,
Pouvoir à M. FLAMANT

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,

Yann MARTIN,

Suzanne GERNON,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,